

Cela étant dit, voici les quelques directives qui nous paraissent pouvoir être formulées :

1°) Si le candidat se présente pour la première fois devant le CNU :

- sa thèse peut suffire à la qualification dès lors qu'elle est de grande qualité ;
- le candidat peut cependant vouloir fortifier son dossier par un travail complémentaire s'il a notamment le sentiment, par exemple à partir du déroulement de la soutenance, que sa thèse ne suffira pas par elle-même. A ce propos, il n'est pas nécessaire que ce travail complémentaire soit rédigé dans une matière différente de celle de la thèse (même si, évidemment, et en liaison avec notre observation liminaire, un affichage de pluridisciplinarité peut être parfois un atout dans les procédures ultérieures de recrutement). Le travail complémentaire peut même approfondir un élément qui aurait été évoqué succinctement dans la thèse. Il reste, naturellement, que ce travail peut aussi intervenir dans une matière différente de celle couverte par la thèse. Avec, toutefois, alors la précision suivante qui nous paraît s'imposer au vu de l'examen de certains dossiers : reste contreproductif l'article fait sur commande dans un domaine où le candidat ne connaît manifestement rien !

2°) Si le candidat se présente pour la deuxième fois, le CNU va exiger de lui la démonstration d'une activité scientifique réelle et diversifiée au cours de l'année écoulée. A ce titre, le candidat peut cependant très bien avoir repris le contenu de sa thèse, notamment en vue d'une publication, et l'avoir ainsi bonifié. Dans un tel cas, il est souhaitable que le candidat le fasse savoir dans sa note écrite de présentation.

En toute hypothèse, notre section tient à rappeler que les deux rapporteurs de l'année suivante conservent leur absolue liberté de jugement sur le dossier qui leur est soumis, et ce d'autant que les rapports des années précédentes ne leur sont pas communiqués. L'expérience révèle d'ailleurs que les différences d'appréciation d'une année sur l'autre sont statistiquement loin d'être négligeables. Une précision pratique : si un candidat est ajourné deux fois consécutivement, il peut faire appel devant le bureau du CNU, avec en ce cas une audition du candidat.

3°) Pour des candidatures qui interviendraient pour la troisième fois et plus, notre section pense qu'une manière intéressante de bonifier le dossier pourrait être, à côté des articles ou notes traditionnels, la rédaction d'une bonne monographie qui s'efforcerait de contrebalancer

les imperfections de la thèse (car, en ce cas, c'est généralement sur le terrain de la thèse que le dossier s'avère fragile).

4°) Enfin, les candidats qui auraient obtenu leur qualification il y a quatre ans et qui la redemanderaient, faute d'avoir obtenu un poste de maître de conférences dans ce laps de temps (cette hypothèse s'est présentée plusieurs fois lors de la session), ne sont pas automatiquement requalifiés ; leur dossier fait l'objet d'un nouvel examen, dont l'objet est notamment de vérifier que le candidat a continué d'avoir une activité scientifique.

Nous terminerons ce document d'information par quelques observations complémentaires :

- l'évocation dans un dossier d'une participation à une recherche collective est en soi une bonne chose, mais encore faut-il que la part personnelle du candidat soit alors identifiable et identifiée ;
- la production par un candidat de travaux en langue étrangère : la majorité des membres de notre CNU a ici émis le souhait de la présentation, en parallèle, d'une traduction qui respecte les exigences de la loi française, mais le débat est ouvert au sein de notre section...;
- un candidat a naturellement le droit de traiter des sujets qui ne soient pas académiques (comme d'ailleurs celui de rédiger sa thèse en trois parties si une telle structure est adaptée au sujet !) ; il peut aussi évidemment travailler dans des domaines fortement innovants. Au demeurant, sur cette question des domaines généraux de la recherche doctorale (comme d'ailleurs sur le point précédent et, plus largement, sur tous ceux qui vous paraîtraient intéressants), tous les membres de notre section, qui ont élaboré ensemble ce petit document, seraient très heureux d'ouvrir un débat avec chacun d'entre vous, pour mieux exercer la mission que vous leur avez confiée. N'hésitez donc pas à nous contacter très directement pour nous faire part de vos réactions et observations.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en mes sentiments les plus cordiaux.

*Juste*